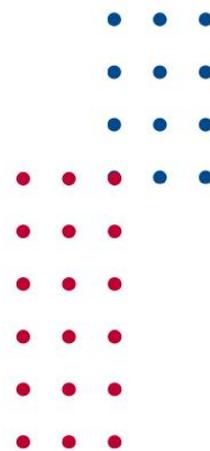


RÈGLEMENT DE CONSULTATION



Date et heure limites de réception des offres :

N° de marché :

Objet du marché

LOGO

Adresse acheteur

Points de vigilance :



Enjeux de la consultation :



Durée prévisionnelle du contrat :



Périodicité d'exécution de la prestation :



Montant estimatif de l'opération :



Forme de la consultation :

Choisissez un élément.



Conditions spécifiques de la consultation :

Choisissez un élément.

Choisissez un élément.

Choisissez un élément.

Choisissez un élément.

Sommaire

Points de vigilance :	1
Sommaire	2
1 - Objet et forme juridique de la consultation	4
1.1 Besoins de l'acheteur public	4
1.2 Type de procédure	4
1.3 Forme du contrat	4
1.4 Découpage de la consultation	4
2 - Conditions de réponse à la consultation	6
2.1 Délai de validité des offres	6
2.2 Forme juridique du groupement d'entreprises	6
2.3 Variantes autorisées	7
2.4 Variantes exigées	7
2.5 Prestations supplémentaires éventuelles	7
2.6 Développement durable	8
2.7 Contenu du dossier de consultation	8
2.8 Conditions d'obtention et modification du dossier de consultation	8
3 - Annuaire des intervenants	10
2.9 Maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD)	10
2.10 Conduite d'opération (CO)	10
2.11 Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	10
2.12 Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC)	10
2.13 Coordination des systèmes de sécurité incendie (CSSI)	10
2.14 Contrôle technique (CT)	11
2.15 Coordination, sécurité et protection de la santé des travailleurs (CSPS)	11
3 - Conditions d'exécution du contrat	12
3.1 Durée du contrat ou délai d'exécution	12
3.2 Modalités essentielles de paiement	12
3.3 Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité	12
3.4 Confidentialité et mesures de sécurité	12
4 - Présentation des candidatures et des offres	13
4.1 Documents à produire	13
4.1.1 Pièces de la candidature	13

1 - Objet et forme juridique de la consultation

1.1 Besoins de l'acheteur public

La présente consultation concerne :

Détailler le besoin de l'acheteur public :

Lieu(x) d'exécution :

Détailler le(s) lieu(s) d'exécution du marché :

1.2 Type de procédure

La consultation est lancée en : Choisissez un élément.

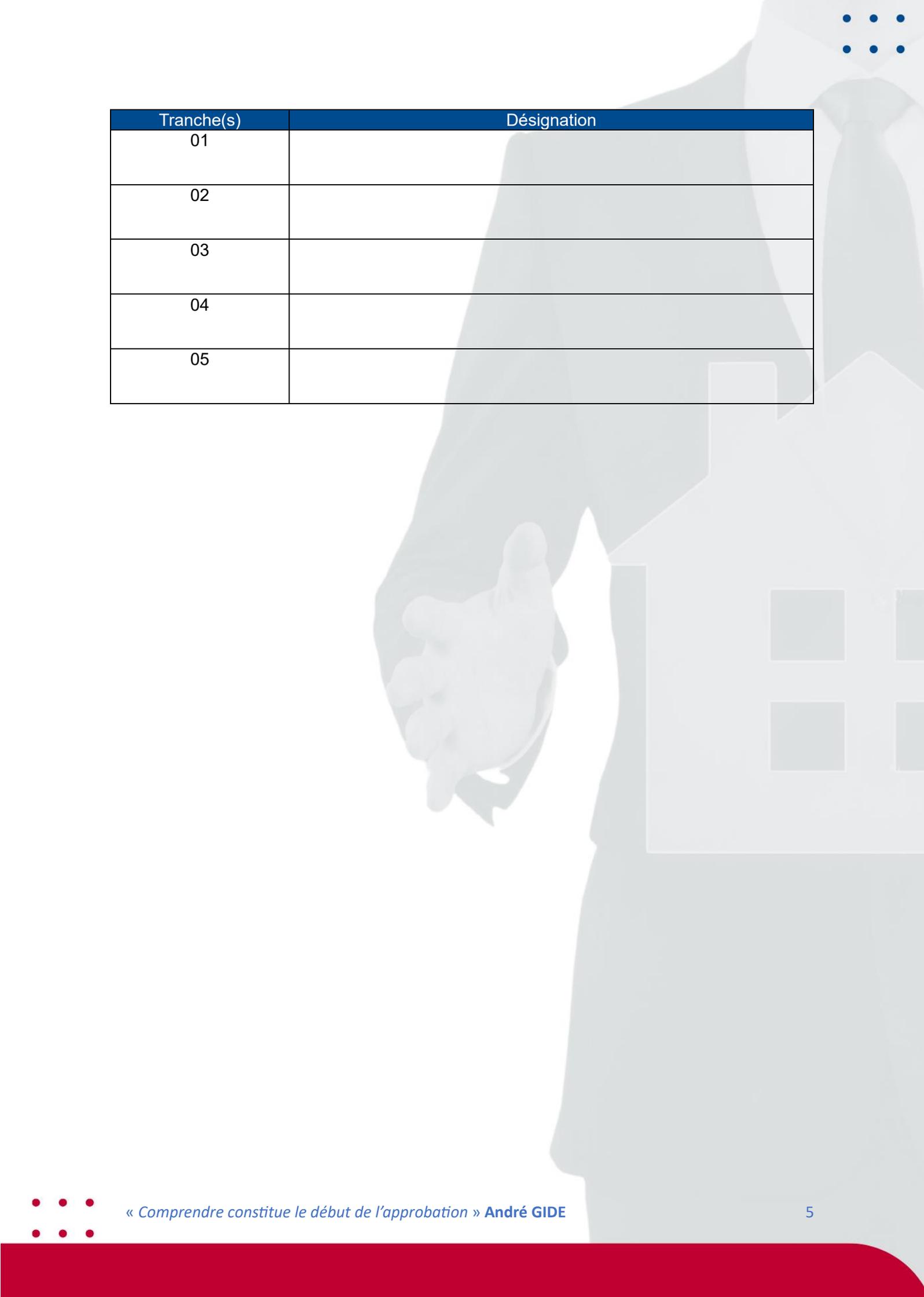
Elle est soumise aux dispositions des articles Choisissez un élément. du Code de la commande publique.

1.3 Forme du contrat

Il s'agit d'un Choisissez un élément.

1.4 Découpage de la consultation

Les prestations sont réparties en Choisissez un élément. tranche(s) :



Tranche(s)	Désignation
01	
02	
03	
04	
05	

2 - Conditions de réponse à la consultation

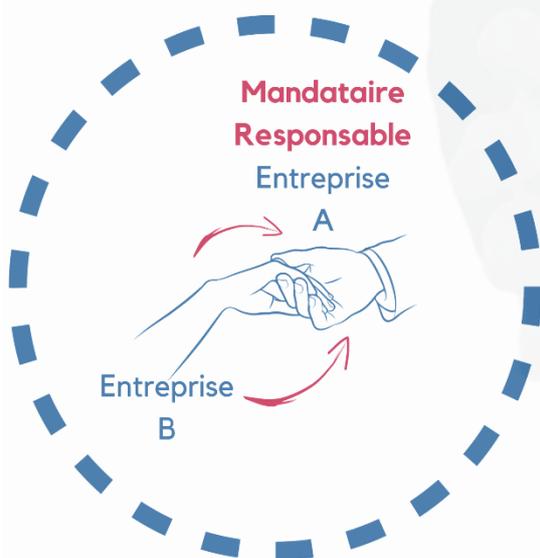
2.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

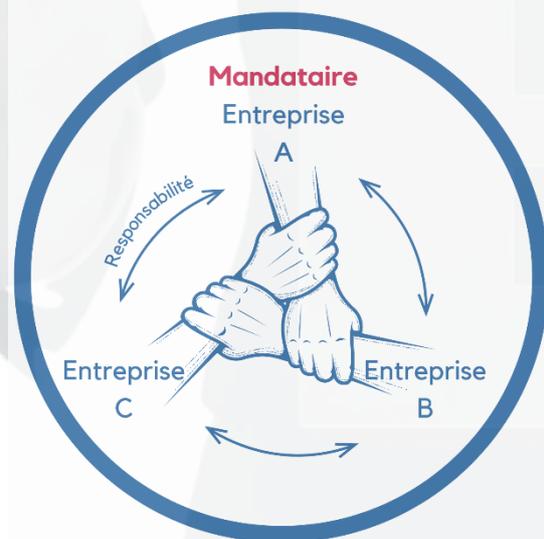
2.2 Forme juridique du groupement d'entreprises

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les tâches suivantes seront effectuées par un ou plusieurs membres du groupement dans les conditions suivantes : **Précisions à apporter si besoin**



Groupement conjoint
Avec mandataire solidaire



Groupement solidaire
Avec mandataire solidaire

2.3 Variantes autorisées

Les candidats *Choisissez un élément.* présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles [R. 2151-8](#) à [R. 2151-11](#) du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes (solution alternative à l'offre de base) pour le(s) lot(s) suivant(s) : *Choisissez un élément.*, *Choisissez un élément.*, *Choisissez un élément.*

Choisissez un
élément.

Libellé variante(s)

Choisissez un
élément.

Libellé variante(s)

2.4 Variantes exigées

Les candidats *Choisissez un élément.* répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour chacune des variantes exigées relatives au(x) lot(s) suivant(s) : *Choisissez un élément.*, *Choisissez un élément.*, *Choisissez un élément.*

Choisissez un
élément.

Libellé variante(s)

Choisissez un
élément.

Libellé variante(s)

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats *Choisissez un élément.* faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) suivantes :

Choisissez un
élément.

PSE à décrire

Choisissez un
élément.

PSE décrire

3 - Annuaire des intervenants

2.9 Maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD)



Le MOD sera précisé ultérieurement.

Le MOD est : **XX**

[Saisir SIRET via l'annuaire entreprise pour faciliter la recherche entreprise](#)

2.10 Conduite d'opération (CO)



La CO sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

Le CO est : **XX**

[Saisir SIRET via l'annuaire entreprise pour faciliter la recherche entreprise](#)

2.11 Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)



L'AMO sera précisé ultérieurement.

L'AMO est : **XX**

[Saisir SIRET via l'annuaire entreprise pour faciliter la recherche entreprise](#)

2.12 Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC)



L'OPC sont assurés par le maître d'œuvre lui-même.

L'OPC est : **XX**

[Saisir SIRET via l'annuaire entreprise pour faciliter la recherche entreprise](#)

2.13 Coordination des systèmes de sécurité incendie (CSSI)



4 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur **applique le principe "Dites-le nous une fois"**. Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 Documents à produire

Afin de fluidifier l'étape d'attribution du marché, il est demandé aux candidats de produire, d'ores et déjà, les documents suivants :

- K bis datant de moins de 3 mois
- Signature de l'Acte d'Engagement

4.1.1 Pièces de la candidature

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent :

- Soit le formulaire **DC1** (lettre de candidature = **Pièce n°1**) ;
Et le formulaire **DC2** (déclaration du candidat = **Pièce n°2**) ;
Et le formulaire **DC4** (Déclaration de sous-traitance)
- Soit le DUME (Document Unique de Marché Européen)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

L'attention des candidats est bien attirée sur le fait que le défaut de production de ces documents n'entraînera pas le rejet de leur candidature.

De plus, chaque candidat aura à produire à peine d'irrecevabilité de sa candidature un dossier complet comprenant les informations et pièces suivantes :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

5.2 Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

5.3 Etapes pour déposer son offre par voie électronique

Avant l'expiration de la date limite de réception des offres !



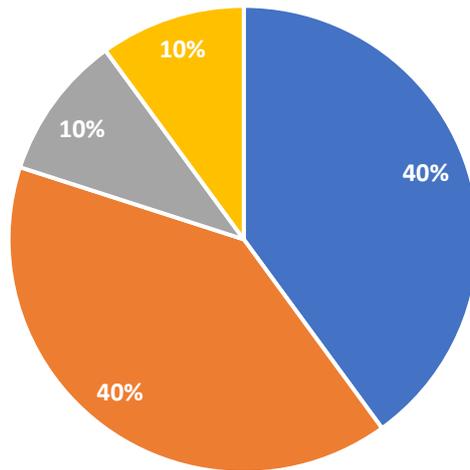
Acquérir une clé (USB) de signature électronique pour garantir son identité ainsi que l'intégrité des documents déposés (prévoir un délai de 8 à 15 jours).



Créer un compte et s'identifier (de préférence) sur la plateforme de dématérialisation.

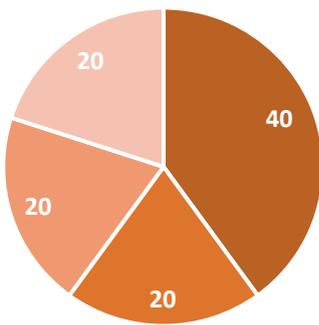


Trouver le bon marché sur lequel déposer son pli pour répondre. Il est recommandé de faire un dépôt en mode « test » au préalable.



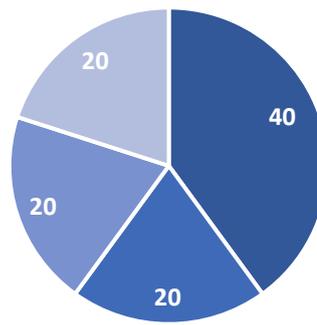
■ Prix ■ Valeur technique ■ Délai ■ Développement durable

Pondération des sous-critères de la valeur technique



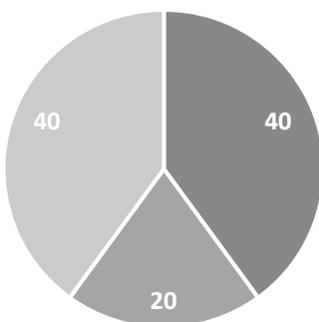
■ Qualité
■ Caractère esthétique
■ caractère fonctionnel
■ Assistance technique

Pondération des sous-critères du prix



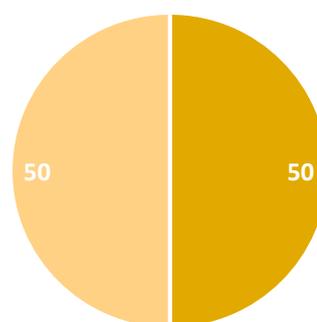
■ Coûts liés à la fin de vie
■ Coûts liés à l'acquisition
■ Coûts liés à l'utilisation
■ Coûts liés à l'environnement

Pondération des sous-critères du délai



■ Délai de livraison
■ Délai de maintenance
■ Délia d'exécution

Pondération des sous-critères du développement durable



■ Démarche RSE
■ Caractère innovant

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

$$\text{Note de l'offre} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins élevée}}{\text{Montant de l'offre à noter}} \times \text{Base de notation}$$

Montant de l'offre la moins élevée = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

6.4 Négociation et suite de la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats sélectionnés. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution.

Les conditions du déroulement de la négociation sont les suivantes : à préciser

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles [R. 2143-6](#) à [R. 2143-10](#) du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.